



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION,
DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET AU CIVISME

La sécurité des journalistes s'est considérablement améliorée au cours de ces dernières années. Les journalistes précités ne font plus l'objet d'aucune menace ou intimidation. Aucune plainte n'a été déposée depuis 2011. En outre, aucun journaliste n'est en détention sur le territoire togolais. Le délit de presse et de la communication est dépenalisé depuis 2004.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme n'a enregistré de plainte portant sur des affaires d'agression, de menaces, de harcèlement et de détention arbitraires visant des personnes qui exerçaient l'activité de journaliste ou dénonçaient des violations des droits de l'homme.

Par ailleurs, un code de déontologie a été élaboré par les professionnels des médias qui font l'effort de l'observer faute de quoi, l'Observatoire Togolais des Médias qui est le tribunal des pairs peut rappeler le journaliste défaillant à l'ordre.

La signature d'une convention collective des journalistes et autres travailleurs des médias du secteur privé permettra de souscrire, à leur bénéfice, une assurance. Quant aux professionnels et autres travailleurs du secteur public, ils bénéficient depuis 2014 d'une assurance maladie.

A l'ère du numérique, le cadre juridique rénové de la loi organique relative à la HAAC, le code de la presse et de la communication en révision et la loi sur la cybercriminalité adoptée et promulguée en 2018 protègent les journalistes ou tout utilisateur de sites web contre les surveillances illégales et arbitraires, le piratage et les interceptions de leurs communications.

Le Togo est conscient des obligations et engagements concernant la sécurité des journalistes dont il est le premier responsable et s'engage à ce que des avancées juridiques soient traduites dans les faits en mettant l'accent sur les mesures préventives et la création de nouveaux cadres juridiques relatifs à la liberté d'expression pour assurer aux journalistes et autres travailleurs des médias, des conditions sûres et porteuses. Des progrès restent encore à faire.

Pour le Ministre & p.o
Le Directeur de Cabinet,

Kokou K. MISSITE